

09 déc 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 décembre 2005

SNCB

Modifications des statuts

Modifications des statuts

Sur proposition de M. Bruno Tuybens, Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a adopté un projet d'arrêté royal approuvant la modification des statuts de la SNCB. L'article 7 des statuts de la SNCB portant sur le capital de la Société doit être modifié à la suite de l'augmentation de capital sans émission de nouvelles actions, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2005. Cette augmentation porte le capital social à 930.070.000 euros. Les statuts sont également modifiés quant aux modalités de convocation aux assemblées générales, conformément à la loi-programme du 27 décembre 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe